



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 8 MAI 2019

Présidence : Monsieur Daniel Raboud, syndic

Citoyennes et citoyens présents : citoyen(ne)s : 25 ; conseil communal : 5; soit **30**

Conseil communal : Madame, Messieurs

- Suzanne Cosandey
- Jean-François Moura
- Alain Saudan
- Antoine Castella

Secrétaire : Madame Barbara Fetz

Convocation :

- affichage au pilier public dès le 18 avril 2019;
 - publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, No 17, du 26 avril 2019;
 - insertion dans le Bulletin d'information No 84 distribué à tous les ménages le 26 avril 2019 (art. 12, al. 1^{bis} LCo ; décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2011), ainsi que sur le site internet.
-

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2018 (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal et sur le site internet www.grandvillard.ch)
2. Comptes 2018 (ils ne seront pas lus; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - a) rapport de l'organe de révision
 - b) préavis de la commission financière
 - c) approbation
 - 2.2. Compte des investissements
 - a) rapport de l'organe de révision
 - b) préavis de la commission financière
 - c) approbation
3. Désignation de l'organe de révision
4. Adoption du Règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal et sur le site internet www.grandvillard.ch)
5. Adoption du Règlement sur la détention et l'imposition des chiens (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal et sur le site internet www.grandvillard.ch)
6. Divers

A 20.00 heures, **Monsieur Daniel Raboud, syndic**, a le plaisir d'accueillir les personnes présentes et de les saluer cordialement; il les remercie d'avoir répondu à la convocation.

Il salue la présence de M. François Pharisa, rédacteur en chef du journal « La Gruyère ».

Il annonce que l'assemblée sera **enregistrée**.

Monsieur le Syndic :

- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour; aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes :

¹L'assemblée vote à main levée.

²Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.

³Le président et les autres membres du conseil communal peuvent voter. Toutefois, ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence.

- informe que Madame Barbara Fetz, habitant Villars-sous-Mont, ne votera pas;
- excuse l'absence de Madame Catherine Raboud, Messieurs Jacques Raboud, Jean-Marc Rotzetter, Laurent Zenoni et Pierre Borcard;
- nomme **Mesdames Marie-Claire Pharisa et Jeannette Beaud** en qualité de scrutatrices.

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont projetés au moyen d'un support informatique, sous format «PowerPoint». La présentation est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 1).

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2018

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2018 n'est pas lu. Il a été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publié sur le site internet dès sa rédaction (art. 22, 103^{bis} de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Il est approuvé, à l'unanimité, avec remerciements à Madame Barbara Fetz.

2. Comptes 2018

Un exemplaire des comptes est remis à chaque participant (compte de fonctionnement et compte d'investissement). Une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 2).

Pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée, les citoyens ont également eu la possibilité d'en consulter un exemplaire auprès de l'Administration communale.

Un rapport relatif aux comptes 2018 a été publié dans le bulletin d'information numéro 84, pages 6 à P11.

2.1. Compte de fonctionnement

Monsieur Antoine Castella, conseiller responsable des finances, présente le compte de fonctionnement. Son rapport est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

Le résultat des dix chapitres avec comparaison entre ceux du budget 2017 et des comptes 2017 est projeté au moyen d'un « beamer ». Il comprend des informations relatives aux écarts avec le budget, un résumé, ainsi que des graphiques : résultats 2018, répartition des revenus et des charges.

Le compte de fonctionnement solde comme suit :

Total des charges :	CHF	4'831'215.65
Total des revenus :	CHF	4'771'858.38
Excédent de charges :	CHF	59'357.27

Il n'y a pas de question concernant le compte de fonctionnement.

Bilan au 31 décembre 2018

Monsieur Antoine Castella se réfère au bilan dont il projette les résultats:

Total des actifs :	CHF	5'402'473.65
Total des passifs :	CHF	<u>5'461'830.92</u>
Excédent des passifs :	CHF	<u>59'357.27</u>

Monsieur le Syndic cède la parole à **Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, lequel donne lecture du rapport de l'organe de révision dont une copie est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce No 4).

Pour terminer, **Monsieur le Syndic** procède à l'**approbation du compte de fonctionnement** :

Soumis à l'assemblée, le compte de fonctionnement de l'année 2018, lequel solde par un excédent de charges de CHF 59'357.27, est approuvé par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.

2.2. Compte des investissements

Monsieur Antoine Castella le résume et en rappelle les résultats :

Total des charges :	CHF	304'465.30
Total des revenus :	CHF	<u>115'883.70</u>
Excédent de charges :	CHF	<u>188'581.60</u>

Il précise que tous les investissements ont été financés par des capitaux propres et qu'aucun emprunt n'a été contracté.

Le compte des investissements ne suscite aucune question.

Monsieur Castella remercie Madame Pascale Borcard pour l'excellent travail fourni et l'étroite collaboration.

Monsieur Sottas poursuit avec la lecture du rapport de la commission financière dont une copie est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce No 5).

Monsieur le Syndic procède à l'**approbation du compte des investissements** :

Soumis à l'assemblée, le compte des investissements de l'année 2018, lequel solde par un excédent de charges de CHF 188'581.60, est approuvé par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.

Monsieur le Syndic adresse ses plus vifs remerciements à Monsieur Antoine Castella, à Madame Pascale Borcard, caissière communale ainsi qu'à Monsieur Thierry Sottas et aux membres de la commission financière pour leur excellent travail, la tenue et le suivi des comptes communaux. Il se

joint à l'organe de contrôle et à Monsieur Luciano Domingues, lequel a loué les compétences de l'équipe financière communale.

3. Désignation de l'organe de révision

Monsieur Antoine Castella, conseiller communal, expose ce qui suit :

- Après deux mandats de 3 ans, la Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle ne peut plus officier comme organe de révision.
- Le conseil a demandé des offres à différentes fiduciaires de la région.
- Le choix du conseil s'est arrêté sur la Fiduciaire Fiduconsult SA à Bulle.
- Les compétences et caractéristiques de cette fiduciaire répondent parfaitement au prochain défi que le conseil communal devra relever en matière de finances (entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2 au 1 janvier 2021).
- Monsieur Alain Richard, Directeur, est déjà certifié MCH2 et Mme Catherine Beaud, réviseuse, est conseillère communale et en charge du dicastère des finances. Ce sont des atouts indéniables.

La parole est donnée à **Monsieur Thierry Sottas** qui confirme que la Commission financière approuve le choix du conseil communal.

Monsieur le Syndic procède à l'approbation de la désignation de l'organe de révision :

Soumis à l'assemblée, la désignation de l'organe de révision à la Fiduciaire Fiduconsult SA à Bulle est approuvée par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.

4. Règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires

Madame Suzanne Cosandey, conseillère communale, informe que, comme annoncé dans la convocation, le règlement ne sera pas lu. Il a été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publié sur le site internet.

Elle expose les différents articles qui ont subi des modifications.

Il n'y a pas de question à ce sujet.

Monsieur le Syndic remercie Madame Cosandey pour la présentation détaillée du règlement.

Il procède à l'approbation du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires :

Soumis à l'assemblée, le Règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires est adopté, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.

5. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens

Madame Suzanne Cosandey, conseillère communale, informe que, comme annoncé dans la convocation, le règlement ne sera pas lu. Il a été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publié sur le site internet.

Elle expose les différents articles qui ont subi des modifications.

Madame Claudie Hugonnet souhaite connaître le montant annuel de l'impôt sur les chiens.

Madame Suzanne Cosandey informe que l'impôt annuel se monte à CHF 40.- par chien.

Il n'y a pas d'autre question à ce sujet.

Monsieur le Syndic procède à l'approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens :

Soumis à l'assemblée, le Règlement sur la détention et l'imposition des chiens est adopté, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.

6. Divers

6.1 Travaux routes communales

Monsieur Jean-François Moura informe que les travaux de réfection des routes ont débuté le mardi 7 mai 2019. Les travaux de la Route de la Ria commenceront à mi-mai pour se terminer vers la mi-juin. Une information à ce sujet sera distribuée aux riverains lesquels sont priés de se tenir aux instructions.

Les travaux sur le Pont de la Taouna se feront probablement au courant de l'été. Une bordure est prévue pour les piétons. La passerelle n'est plus d'actualité. Selon les estimations du Bureau Team+, les gens auraient tendance à rouler plus vite.

Monsieur Nicolas Raboud s'inquiète de la largeur du pont et demande si les camions pourront passer.

Monsieur Jean-François Moura le rassure que les bandes de roulement resteront les mêmes. Le passage pour les tracteurs et camions venant depuis la Route de la Cascade sera plus aisé qu'actuellement.

6.2 Conseil des parents

Monsieur Alain Saudan informe que le Conseil des parents a été constitué. Il est composé des parents d'enfants du cercle, du responsable d'établissement, d'enseignants, et des représentants des conseils communaux. La présidence est assurée par Monsieur Laurent Zenoni. Les contacts des autres membres du Conseil des parents seront diffusés sur le site internet.

6.3 Demandes de permis de construire selon la procédure simplifiée

Monsieur Alain Saudan informe que les enquêtes simplifiées seront désormais publiées dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg. La « lettre aux voisins » ne sera désormais plus envoyée.

6.4 Bus CO Gruyère (question posée lors de la dernière assemblée communale)

Monsieur Alain Saudan informe l'assemblée que les TPF feront des contrôles réguliers des taux de remplissage. La balle est donc dans leur camp.

6.5 Valorisation de l'eau de refroidissement pour Sainte-Anne Energie SA (question posée lors de la dernière assemblée communale)

Monsieur Daniel Raboud informe que l'eau de refroidissement avait été offerte à bien plaisir et sans conditions au niveau quota à Sainte-Anne Energie SA dans le but de faciliter le démarrage du projet. Aujourd'hui, Sainte-Anne Energie SA a trouvé une autre solution et n'utilisera donc plus cette eau du réservoir qui sera ainsi à disposition de la commune pour la vente (62 litres/minute).

6.6 Cimetière

Monsieur Daniel Raboud informe que les travaux d'aménagement d'une allée pavée avancent bien et seront terminés dans une dizaine de jours. Il remercie vivement la Société d'intérêt villageois et sa présidente Madame Estelle Gouraud d'avoir offert à la communauté le banc en fer forgé.

6.7 Pisciculture

Monsieur Daniel Raboud informe l'assemblée que selon Monsieur Christian Vetterli, chef de projet, le business plan est sous toit. La recherche d'investisseurs démontre un bel intérêt de la part des grands distributeurs et d'autres financiers suisses. La très bonne référence dans ce domaine, la ferme piscicole de Lostallo, étudie déjà son agrandissement. Le label « saumon suisse » est un atout de qualité indéniable. Si tout continue dans cette direction, on peut s'attendre à un début de construction à l'orée 2021. Toutefois Monsieur le Syndic précise que rien n'est encore acquis.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Syndic** donne la parole à l'assemblée.

Madame Claudie Hugonnet a été informée par M. Patrick Klosowicz que les bâches en plastique utilisées pour le jardin ou les serres ne sont plus acceptées dans les déchets encombrants. Elle souhaite aussi savoir comment elle peut se débarrasser des gros emballages de lessive.

Monsieur Antoine Castella précise que, selon le règlement, tout objet qui peut rentrer dans un sac-poubelle doit être mis dans un sac-poubelle officiel ; tout objet qui ne rentre pas dans un sac-poubelle est considéré comme déchet encombrant. Les emballages de lessive peuvent être rapportés au point de vente (centre commercial Coop Carô, etc.).

Monsieur Alex Beaud souhaite connaître le niveau d'avancement du projet de fusion des communes de la Gruyère « Fusion 25 ».

Monsieur Daniel Raboud lui indique que le projet est en cours. Monsieur le Préfet, Patrice Borcard, a constitué une Task Force avec les différents syndics répartis dans divers dicastères. La Fiduciaire

BDO gère le projet, mais ce n'est pas si simple de tout cerner et de composer avec les différentes attentes.

Madame Suzanne Cosandey ajoute que les communes sont représentées dans différents groupes de travail. Elle-même fait partie du groupe de travail santé et écoles. Elle a déjà participé à plusieurs séances. Actuellement elle travaille dans un autre groupe sur la gouvernance. Certains éléments vont rester locaux.

Madame Claudie Hugonnet indique qu'elle a fait une mauvaise expérience à la Tour-de-Trême. Elle a constaté la perte de proximité après la fusion.

Madame Jeannette Beaud estime que la commune unique est viable pour autant que chaque région soit représentée, mais il ne faut pas créer des antennes locales. Dans tous les cas l'identité locale sera perdue.

Madame Jeannette Beaud pense que les citoyens n'ont pas tous compris la différence entre l'ancien et le nouveau règlement sur les soins dentaires.

Madame Suzanne Cosandey confirme que désormais les communes prendront aussi en charge les frais émanant de dentistes privés, pour autant que la valeur du point ne dépasse pas celle du dentiste scolaire. L'orthodontie n'est pas prise en charge.

Madame Jacqueline Raboud a eu vent que le dépôt des sacs-poubelle sera déplacé du Chemin des Praz à la Route de la Cascade. Elle constate que les corbeaux ouvrent les sacs. Pour quelle raison le dépôt sera-t-il déplacé ? Ne serait-il pas possible d'envisager un autre système que le ramassage par le camion-poubelle ?

Monsieur Antoine Castella lui répond que les citoyens posaient les sacs directement sur les plantations du rond-point Route de la Cascade/Chemin des Praz. Pour cette raison le conseil a décidé de déplacer le dépôt un peu plus bas vers la poubelle pour crottes de chiens.

Madame Jacqueline Raboud donne lecture d'un courrier qu'elle a rédigé à l'attention de l'assemblée communale. Pour diverses raisons, elle est déçue du choix du nouvel emplacement qui ne lui convient pas. Elle propose un circuit réduit du camion-poubelle et la possibilité pour tout un chacun de pouvoir déposer les sacs-poubelles soit dans des moloks, soit directement à la déchetterie.

Madame Claudie Hugonnet réclame que les sacs sont déposés sur son propre terrain et éventrés par les animaux. L'entreprise Niquille ne ramasse pas les déchets une fois le sac ouvert. Elle propose que les sacs-poubelle soient déposés dans des containers au bord de la route. Elle a procédé ainsi mais l'entreprise Jean Niquille & Fils SA n'a pas pris les sacs.

Monsieur Antoine Castella répond qu'une réflexion a été menée pour des moloks et une benne compacteuse. Le conseil a décidé d'en rester au système actuel (ramassage par camion-poubelle) car il s'agit d'un service à la population, aux personnes sans voiture ou à celles à mobilité réduite. Les moloks ne peuvent pas être installés n'importe où. Il vérifiera la question des containers privés avec l'entreprise Niquille. Monsieur Castella renvoie au Mémo-déchets.

Monsieur Georges Raboud souhaite connaître la fonction actuelle de l'ancien abribus : ne serait-il pas possible d'y mettre des containers là ?

Monsieur Daniel Raboud lui répond que le conseil a des idées pour ce local.

Monsieur Pierre Bovet donne l'exemple des moloks à Bulle où plus des trois-quarts sont des sacs noirs non taxés ; les gens mettent tout et n'importe quoi dans les moloks.

Madame Claudie Hugonnet se plaint de la ventilation du poulailler voisin qui fait trop de bruit nuit et jour. Elle souhaite que le volume soit baissé. Elle a mesuré 60 décibels nuit et jour.

Monsieur Daniel Raboud relève que ceci est un problème de voisinage.

Monsieur Eric Delabays demande si la commune a aussi décrété un moratoire pour l'antenne 5G.

Monsieur Daniel Raboud lui répond que c'est la Confédération qui prendra la décision. Selon les informations de Swisscom, l'antenne sera mise à l'enquête. Il rajoute que le nouveau tuyau couleur alu posé sur la centrale de la gravière JPF sera repeint en noir.

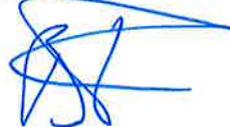
Madame Jeannette Beaud constate un bruit au fond du village qui provient de la carrière d'Enney.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Syndic** remercie l'assemblée de sa participation et souhaite à tous, avec un peu d'avance, un bel été et de belles vacances.

Il rappelle que le camion tonne-pompe sera inauguré le vendredi 14 juin 2019 au camp militaire.

L'assemblée est close à 21.35 heures. Chacun est invité à un moment d'échange et d'amitié.

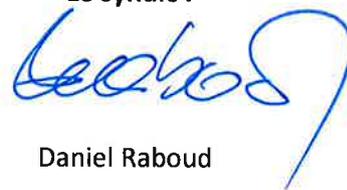
La secrétaire :



Barbara Fetz



Le syndic :



Daniel Raboud